



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le mardi 11 juin 2024 à 8 h 00, au centre administratif de la MRC d'Arthabaska, situé au 150, rue Notre-Dame Ouest, à Victoriaville.

Sont présents à cette séance :

Kingsey Falls / M. Christian Côté
Sainte-Clotilde-de-Horton / Mme Julie Ricard
Saint-Rosaire / M. Harold Poisson
Sainte-Élizabeth-de-Warwick / Mme Claire Rioux
Sainte-Séraphine / M. David Vincent
Victoriaville / M. Antoine Tardif
Notre-Dame-de-Ham / M. Serge Tremblay

Étant tous membres du Comité administratif.

Sont également présents à cette séance:

M. Frédérick Michaud, directeur général et greffier-trésorier
Me Olivier Milot, greffier-trésorier adjoint

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres présents reconnaissent que la présente séance est tenue conformément aux dispositions des règlements numéros 234, 292 et 307.

Le préfet, M. Christian Côté, maire de Kingsey Falls, préside la séance. Le directeur général et greffier-trésorier de la MRC d'Arthabaska, M. Frédérick Michaud, agit comme secrétaire de l'assemblée.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des membres du Comité administratif par une correspondance du 4 juin 2024.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - COMMUNICATIONS
- 4 - GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 4.1 - Adoption des procès-verbaux - Séance ordinaire du Comité administratif du 7 mai 2024
- 5 - ADMINISTRATION ET TRÉSORERIE
 - 5.1 - Rapport du directeur général et greffier-trésorier
 - 5.2 - Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de l'Alliances pour la solidarité (FQIS) - Attribution des intérêts 2023
 - 5.3 - Prévisions budgétaires 2025 - Présentation de la structure financière de la MRC
- 6 - RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 - Chargé de projets en cours d'eau - Prolongation du poste temporaire
 - 6.2 - Chargé.e de projets - Ouverture de poste
 - 6.3 - Aménagiste - Ouverture de poste
 - 6.4 - Coordonnateur.rice de l'environnement - Ouverture de poste
 - 6.5 - Plan de mesures d'urgence de la MRC d'Arthabaska - Révision

CA-2024-06-
2287



No de résolution
ou annotation

- 6.6 - Structure salariale de la MRC d'Arthabaska - Présentation
- 6.7 - Service d'accompagnement en relations de travail - Rémunération par la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- 7 - GESTION DU TERRITOIRE
 - 7.1 - Inspection régionale
 - 7.1.1 - Résiliation de l'entente de fourniture de services d'inspection régionale - Ville de Daveluyville
- 8 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
 - 8.1 - Service à la clientèle en GMR par la MRC - Présentation des coûts
- 9 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS
 - 9.1 - Rapport de la direction du Service de développement des communautés
 - 9.2 - Plan de mobilité durable - Point d'information
 - 9.3 - Démarche collective Municipalité amie des aînés 2024 de la MRC d'Arthabaska - Sondage avec la plateforme SurveyMonkey
 - 9.4 - Entente de développement culturel 2024
 - 9.4.1 - Fonds de soutien aux initiatives culturelles 2024 - Dépôt de projets
 - 9.4.2 - Entente de développement culturel 2024 - Inventaire de l'art public
 - 9.4.3 - Entente de développement culturel 2024 - Fonds en médiation culturelle 2024 - Dépôt de projet
 - 9.5 - Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 - Projets municipaux
 - 9.5.1 - Municipalité de Saint-Rosaire - Projet « Aménagement d'un panneau d'affichage électronique »
 - 9.5.2 - Ville de Daveluyville - Projet « Achat d'un congélateur commercial »
 - 9.5.3 - Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick - Projet « Aménagement de la bibliothèque et de l'espace culturel »
 - 9.5.4 - Municipalité du Canton de Ham-Nord - Projet « Amélioration des infrastructures au Parc de la Relève »
 - 9.5.5 - Municipalité de Notre-Dame-de-Ham - Projet « Amélioration de la visibilité du village »
 - 9.5.6 - Municipalité de Saint-Valère - Projet « Aménagement nouveau parc municipal, secteur Croteau »
- 10 - TRANSPORT COLLECTIF
- 11 - ÉVALUATION
- 12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
- 13 - CORRESPONDANCE
 - 13.1 - Fondation Marie-Pagé - Demande de soutien financier
 - 13.2 - Festival Country Dark Whiskey de Chesterville - Demande de soutien financier
 - 13.3 - Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) - Rallye urbain actif - Demande de soutien financier
- 14 - AFFAIRES NOUVELLES
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Serge Tremblay, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que transmis en laissant ouvert les Affaires nouvelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

CA-2024-06-
2288

3 - COMMUNICATIONS

4 - GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

4.1 - Adoption des procès-verbaux - Séance ordinaire du Comité administratif du 7 mai 2024

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le 7 mai 2024 a été transmis au préfet et aux membres du Comité administratif par une correspondance du 4 juin 2024.

Sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée M. Antoine Tardif, il est résolu que le directeur général et greffier-trésorier soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - ADMINISTRATION ET TRÉSORERIE

5.1 - Rapport du directeur général et greffier-trésorier

Le directeur général et greffier-trésorier fait état des dossiers en cours.

Éolien : La semaine prochaine sera chargée, il y a 3 rencontres citoyennes, une réunion du comité énergétique et la négociation des conventions. Hydro-Québec participera également à ces rencontres. Dans la négociation, les enjeux sont la définition des pouvoirs de chaque partenaire. Relativement à la participation des Abénakis au projet, nous sommes encore en train de définir notre approche avant d'entrer en contact avec eux. Le directeur et le comité discutent de l'interaction des changements législatifs prévus en matière énergétique avec le projet éolien actuel.

Gesterra : Le préfet fait état de l'avancement du dossier. La MRC était en attente de certaines actions à accomplir par le partenaire privé, le PGMR de la MRC a été annoncé avec un droit de regard à 150 000 tonnes métriques par année. Les discussions avec les acheteurs potentiels avancent. Les membres du comité discutent des différents scénarios.

Priorisation des dossiers : Le directeur général rappelle l'atelier de travail spécial du CA du 2 juillet ou nous verrons les divers dossiers versus la capacité opérationnelle de la MRC à traiter ces dossiers. L'atelier de travail du 2 juillet sera informatif et en préparation du budget 2025 à présenter cet automne. Le préfet souligne que certaines charges de travail importantes ont été ajoutées à la MRC et qu'on devra faire un tri et une organisation des dossiers.

Convocation des séances : Étant donné la fermeture imminente du site web de la Ville de Victoriaville qui héberge le système Munidata, on souhaite permuter les convocations et les documents du Conseil et CA via Teams. Le CA testera le système au début de cet automne.

Budgets de formation : Le directeur général explique sa stratégie relativement à la formation et « coaching » de certains cadres plus récents. Une résolution le 26 juin modifiera la formule et les crédits budgétaires pour cette stratégie de formation qui durera 24 mois.

FRR : Le directeur fait état de changements à venir relatifs au mode de modification des projets FRR afin d'éviter des résolutions doublées au CA et au Conseil.

5.2 - Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de l'Alliances pour la solidarité (FQIS) - Attribution des Intérêts 2023

(Dossier BH.10 Fonds québécois d'Initiatives sociales Alliances)
(Dossier DA.30 Conseil régional en développement social CQ (CRDS))

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska est fiduciaire de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale;

CA-2024-06-
2289



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le Comité régional en développement social Centre-du-Québec (CRDS) gère les projets relatifs à l'Alliance pour la solidarité;

ATTENDU QUE les fonds détenus par le fiduciaire pour l'Alliance ont généré 38 738,95 \$ d'intérêts en 2023 et qu'il y a lieu d'en informer le CRDS afin d'affecter ces sommes supplémentaires générées au compte bancaire pour des projets spécifiques de l'Alliance Solidarité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. David Vincent, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu:

QUE la MRC d'Arthabaska informe le Comité régional en développement social Centre-du-Québec (CRDS) du montant des intérêts générés par les fonds détenus par la MRC d'Arthabaska comme fiduciaire de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale en 2023 et qui s'élève à 38 738,95 \$;

QUE la MRC d'Arthabaska autorise le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, à signer pour et au nom de la MRC d'Arthabaska tout document officiel, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 - Prévisions budgétaires 2025 - Présentation de la structure financière de la MRC

Il s'agit d'un point d'information. Ce sujet est reporté à l'atelier de travail spécial du Comité administratif du 2 juillet 2024.

6 - RESSOURCES HUMAINES

6.1 - Chargé de projets en cours d'eau - Prolongation du poste temporaire

(Dossier CB.10 BOISSONNEAULT, Maxime)

ATTENDU l'embauche du chargé de projets en cours d'eau temporaire, M. Maxime Boissonneault, du 1er novembre 2023 au 30 avril 2024;

ATTENDU QUE les besoins initiaux ont augmenté en raison d'une situation particulière;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger le poste du chargé de projets en cours d'eau, M. Maxime Boissonneault, jusqu'au 31 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée par M. Serge Tremblay, il est résolu:

QUE la MRC d'Arthabaska autorise la prolongation de travail de M. Maxime Boissonneault au poste de chargé de projets en cours d'eau jusqu'au 31 octobre 2024;

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 - Chargé.e de projets - Ouverture de poste

(Dossier CA.10)

ATTENDU QU'en date du 21 février 2024, la MRC d'Arthabaska s'est officiellement engagée à élaborer un Plan-Climat, un plan d'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE le Programme pour Accélérer la transition climatique locale (ATCL) impose la création de ce plan dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de signature;

CA-2024-06-
2290

CA-2024-06-
2291



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE pour mener à bien ce projet ambitieux, la MRC d'Arthabaska bénéficie d'une aide financière s'élevant à 1 132 129 \$ dont une partie des fonds sera utilisée pour recruter une personne ressource qui force l'ouverture d'un nouveau poste;

ATTENDU l'ouverture d'un poste de chargé.e de projets à temps plein pour 35 heures par semaine pour un contrat d'une durée de deux ans;

ATTENDU l'affichage à l'interne et à l'externe de ce poste;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée par M. Serge Tremblay, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'ouverture de ce poste de chargé.e de projets et autorise le directeur général et greffier-trésorier à former le comité de sélection;

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche d'un.e chargé.e de projets et ce, tel que recommandé par le comité de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2024-06-
2292

6.3 - Aménagiste - Ouverture de poste
(Dossier CA.10)

ATTENDU l'ouverture d'un poste d'aménagiste à temps plein pour 35 heures par semaine pour un contrat d'une durée de trois ans;

ATTENDU l'affichage à l'interne et à l'externe de ce poste;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée par M. Serge Tremblay, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'ouverture de ce poste d'aménagiste et autorise le directeur général et greffier-trésorier à former le comité de sélection;

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche d'un.e aménagiste et ce, tel que recommandé par le comité de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2024-06-
2293

6.4 - Coordonnateur.rice de l'environnement - Ouverture de poste
(Dossier CA.10)

ATTENDU l'ouverture d'un poste cadre de coordonnateur.rice de l'environnement, permanent à temps plein pour 35 heures par semaine;

ATTENDU l'affichage à l'interne et à l'externe de ce poste;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée par M. Serge Tremblay, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'ouverture de ce poste de coordonnateur.rice de l'environnement et autorise le directeur général et greffier-trésorier à former le comité de sélection;

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche d'un.e coordonnateur.rice de l'environnement et ce, tel que recommandé par le comité de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

CA-2024-06
2294

CA-2024-06-
2295

6.5 - Plan de mesures d'urgence de la MRC d'Arthabaska - Révision

(Dossier AF.40 Politique - Plan de mesures d'urgence)

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'Arthabaska de réviser son Plan de mesures d'urgence adopté le 20 octobre 2015;

ATTENDU la nouvelle version présentée au comité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée par M. Serge Tremblay, il est résolu par le Comité administratif que soit adoptée la révision du Plan de mesures d'urgence de la MRC d'Arthabaska, lequel est placé en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 - Structure salariale de la MRC d'Arthabaska - Présentation

Monsieur David Vincent déclare avoir un conflit d'intérêt potentiel dans ce dossier. Il ne participe pas aux discussions, se retire du délibéré et ne vote pas. Il est à noter que le directeur général et greffier-trésorier et le greffier-trésorier adjoint se retirent pour les mêmes raisons.
(Dossier CC.40)

ATTENDU la résolution numéro CA-2023-11-2182, adoptée lors de la séance du 7 novembre 2023, octroyant le mandat d'accompagnement en matière de structure salariale à la FQM;

ATTENDU la présentation du projet de structure salariale préparée par la FQM aux membres du CA;

ATTENDU les discussions à huis clos des membres du CA;

ATTENDU QUE ce projet de structure salariale vise le personnel syndiqué et non-syndiqué de la MRC et le besoin de maintenir l'étude confidentielle jusqu'à l'issue des négociations avec le syndicat des employés de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée par M. Serge Tremblay, il est majoritairement résolu:

QUE les membres du CA se déclarent satisfaits de la présentation et des paramètres financiers présentés;

QUE les membres du CA recommandent au Conseil la présentation du projet au huis clos précédant la prochaine séance ordinaire pour prise de position sans toutefois faire l'objet d'une résolution du Conseil;

QUE, dans l'éventualité où le Conseil en huis clos se montre favorable au projet, le directeur général et greffier trésorier adjoint soit autorisé à présenter l'étude au syndicat des employés de la MRC.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

CA-2024-06-
2296

6.7 - Service d'accompagnement en relations de travail - Rémunération par la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

(Dossier DA.30 FQM)

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska est en processus de revoir sa structure salariale, sa politique d'harcèlement et son code d'éthique et de déontologie des élus et employés;

ATTENDU QUE la nouvelle structure salariale amènera une redéfinition des rôles et responsabilités des coordonnateurs;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska nécessite des ressources et des compétences supplémentaires nécessaires à l'implantation de la nouvelle structure salariale;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) possède les ressources et les compétences en rémunération et en relations de travail nécessaire à l'implantation de la nouvelle structure salariale ainsi qu'à la révision des rôles et responsabilités;

ATTENDU QUE les tarifs horaires des professionnels de la FQM sont de 135 \$ à 215 \$, le tout pour un coût total estimé par la directrice des ressources humaines de 20 000 \$, avant taxes;

ATTENDU QUE cette dépense est associée à des honoraires professionnels et que les crédits budgétaires pour l'année 2024 sont suffisants;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée par M. Serge Tremblay, il est résolu:

QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) soit mandatée afin d'accompagner la MRC d'Arthabaska dans les dossiers suivants : la structure salariale, sa politique d'harcèlement et son code d'éthique et de déontologie des employés;

QUE les fonds nécessaires à la réalisation de ce mandat soient prélevés à même le budget d'honoraires professionnels 2024;

QUE le préfet, le directeur général, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel relatif à ce mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 - GESTION DU TERRITOIRE

7.1 - Inspection régionale

7.1.1 - Résiliation de l'entente de fourniture de services d'inspection régionale - Ville de Daveluyville

(Dossier DA.30 Inspection régionale 39152)

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska est signataire d'une entente en date du 6 juillet 2020 avec la Ville de Daveluyville concernant la fourniture du service d'inspection régionale par le personnel de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a reçu la résolution numéro 2024-05-116 de la Ville de Daveluyville en date du 6 mai 2024 stipulant leur volonté de mettre fin à l'entente de fourniture du service d'inspection régionale en date du 21 février 2024;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'Arthabaska d'accepter cette résiliation d'entente;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée par M. Serge Tremblay, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska accepte la demande de résiliation de la Ville de Daveluyville;

QUE le préfet, le directeur général, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2024-06-
2297



No de résolution
ou annotation

8 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1 - Service à la clientèle en GMR par la MRC - Présentation des coûts

Le directeur général fait état des démarches effectuées à date pour évaluer les coûts en temps et les impacts financiers pour mettre le service en place. Il s'agit d'un estimé préliminaire de 450 000 \$ par année. C'est une charge substantielle et le directeur général souhaite peaufiner d'avantage les scénarios et les chiffres. La présentation de l'étude de coûts est prévue à la fin de l'été. Le CA discute de l'impact réel de ces appels dans les plus petites municipalités et des stratégies appropriées à implanter.

9 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

9.1 - Rapport de la direction du Service de développement des communautés

Le directeur général fait état de certains dossiers en cours dans le Service du développement des communautés.

Signature de la déclaration d'engagement d'Intergénération Québec :
Recommandation à signer la déclaration de principe relativement à la synergie des diverses stratégies générationnelles.

FRR - Volet 2 – Projets territoriaux - Jeux du Québec 2028 : Le CA discute de divers aspects relatifs à l'obtention des Jeux du Québec.

FRR - Volet 2 – Projets territoriaux - Parc linéaire - Élaboration d'un plan d'entretien de la piste cyclable : Le CDT recommande d'investir du fonds FRR pour faire l'inventaire et l'évaluation des infrastructures du parc linéaire. Il est aussi fait état du plan d'action pour consolider la corporation du parc linéaire.

Stratégie de financement – Transport collectif : Il est fait état de certains paramètres relatifs au projet pilote. La croissance du projet relativement au financement est abordée. L'application de taxes sur l'immatriculation par habitant est discutée. Les travaux exploratoires des scénarios sont en cours. Relativement aux sommes à verser à Municar, le directeur général souligne que le MTQ a finalement commencé les versements à Municar. Une résolution sera prise par le Conseil à une séance ultérieure pour régulariser la situation.

Subvention – Demande PADTC 2022-2024 – Mise à jour : Nous avons eu la confirmation des sommes qui seraient allouées au transport collectif par le MTMD. Les sommes maximales prévues pour 2022, 2023 et 2024 pour l'enveloppe « maintien » est de 325 000 \$ par année. La contribution supplémentaire de l'enveloppe « développement » est établie à : 55 854 \$ pour l'année 2022, 69 760 \$ pour l'année 2023 et 131 140 \$ pour l'année 2024.

À ce jour, la MRC a fait une avance de fonds pour l'année 2022 de 137 500 \$, comme prévu dans la résolution numéro 2024-02-3138. Depuis, nous avons reçu trois montants de 162 500 \$ pour le premier versement des années 2022, 2023 et 2024. La MRC s'est déjà remboursée pour l'avance de fonds 2022, mais elle va décaisser la balance, soit 25 000 \$, à Municar. La MRC va également décaisser à Municar le premier versement de 2023 de 162 500 \$. Pour le moment, la direction des finances désire attendre pour le premier versement de l'année 2024. Étant donné les versements du MTMD de mai, la MRC ne va pas faire d'avance de fonds comme prévu pour l'année 2024 à Municar (référence résolution 2024-02-3138). En lien avec une aide financière spontanée et non récurrente pour la perte d'achalandage en 2023, la MRC a reçu un montant de 225 886 \$.

Considérant que le MTMD octroyait cette somme sans l'étude du dossier, nous avons avisé Municar que nous allions garder la somme dans nos coffres advenant le cas que celle-ci soit réclamée par le MTMD une fois l'analyse de la perte d'achalandage effectuée.



No de résolution
ou annotation

CA-2024-06-
2298

9.2 - Plan de mobilité durable - Point d'information

Madame Tania Hurtubise-Forget nous présente le plan de mobilité durable. L'objectif est de donner les grandes lignes et d'élaborer sur les impacts autant locaux que régionaux du plan. La présentation précède celle qui sera donnée à l'atelier du Conseil du 19 juin 2024.

9.3 - Démarche collective Municipalité amie des aînés 2024 de la MRC d'Arthabaska - Sondage avec la plateforme SurveyMonkey

(Dossier RH.10 Politiques MADA)

ATTENDU la résolution CA-2024-01-2206 accordant un mandat à Votepour.ca pour la confection et l'exécution d'un sondage;

ATTENDU QUE la directrice du développement des communautés a constaté des changements entre l'offre de service et l'offre réelle au moment de la signature du contrat;

ATTENDU QUE suite à cette constatation la directrice du développement des communautés a décidé de ne pas signer le contrat et s'est mise à la recherche d'une alternative;

ATTENDU l'offre de SurveyMonkey pour accomplir ce mandat pour une somme de 1 608 \$, plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée par Serge Tremblay, il est résolu :

QUE le Comité administratif rescinde l'octroi du contrat à Votepour.ca;

QUE le Comité administratif remplace les conclusions la résolution CA-2024-01-2206 par celles-ci :

QUE le Comité administratif autorise l'inscription au plan Premium de la plateforme de sondage SurveyMonkey pour une durée de 12 mois, le tout pour un montant maximum de 1 608 \$, plus taxes;

QUE cette dépense soit financée à même la subvention accordée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans le cadre du programme Municipalité amie des aînés;

QUE le directeur général et le préfet de la MRC d'Arthabaska soient autorisés à signer tout document, suivi de la demande d'aide financière, convention d'aide financière et reddition de comptes pour la demande collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 - Entente de développement culturel 2024

9.4.1 - Fonds de soutien aux initiatives culturelles 2024 - Dépôt de projets

(Dossier RH.21 Politique culturelle 2024/Plan de mise en œuvre)

ATTENDU QUE le Programme de soutien aux initiatives culturelles 2024 vise les projets de médiations culturelles, le développement de public ainsi que la mise en valeur des bibliothèques dans le cadre de l'Entente de développement culturel;

ATTENDU QUE deux projets ont été déposés : Tableaux créatifs extérieurs de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton et Ateliers de création de peinture de la Municipalité de Saint-Albert;

ATTENDU QUE les projets sont conformes et répondent aux objectifs du programme;

ATTENDU QUE les projets contribueront au dynamisme et au développement culturel de leur municipalité;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les projets permettront le développement de connaissances et de compétences artistiques et culturelles;

ATTENDU QUE les projets auront des retombées à long terme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée par M. Harold Poisson, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska accepte de soutenir financièrement les projets déposés dans le cadre du Fonds de soutien aux initiatives culturelles 2024 pour un montant de 1 638,74 \$, à savoir :

Titre du projet	Tableaux créatifs extérieurs
Demandeur	Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton
Résumé	Aménagement de tableaux noirs dans le parc Rousseau à l'été 2024 et animations artistiques à l'automne 2024.
Coût du projet	798,42 \$
Montant demandé	638,74 \$

Titre du projet	Ateliers de création de peinture
Demandeur	Municipalité de Saint-Albert
Résumé	La Municipalité de Saint-Albert souhaite installer des panneaux de création libre dans le parc municipal. Afin de faire vivre ces panneaux, deux ateliers de création seront offerts aux jeunes qui fréquentent le camp de jour.
Coût du projet	1 575 \$
Montant demandé	1 000 \$

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2024-06-
2300

9.4.2 - Entente de développement culturel 2024 - Inventaire de l'art public

(Dossier RH.21 Politique culturelle 2024/Plan de mise en œuvre)

ATTENDU QU'un budget « Développement et bonification de circuits culturels » est inscrit à l'Entente de développement culturel 2024;

ATTENDU QUE l'inventaire pourrait démontrer un potentiel récréotouristique et de mise en valeur en partenariat avec la Ville de Victoriaville et Tourisme Victoriaville et sa région;

ATTENDU QUE le projet répond aux objectifs de l'Entente de développement culturel et contribuera à la vitalité culturelle du territoire;

ATTENDU QUE le projet aura des retombées à long terme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Antoine Tardif, appuyée par M. David Vincent, il est résolu :



No de résolution
ou annotation

CA-2024-06-
2301

QUE la MRC d'Arthabaska procède à l'inventaire et la documentation des œuvres publiques du territoire à l'été 2024 et réserve un montant de 5 000 \$ pour effectuer le projet, à savoir l'embauche d'une ressource externe, les frais de déplacement et les frais afférents;

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4.3 - Entente de développement culturel 2024 - Fonds en médiation culturelle 2024 - Dépôt de projet

(Dossier RH.21 Politique culturelle 2024/Plan de mise en œuvre)

ATTENDU QU'un fonds dédié à la médiation culturelle est disponible;

ATTENDU QUE le Fonds en médiation culturelle est disponible jusqu'au 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE le Fonds est en partenariat avec la Ville de Victoriaville;

ATTENDU QU'un projet a été déposé;

ATTENDU QUE le projet permet aux citoyens de participer à la vie culturelle et d'expérimenter diverses formes d'art;

ATTENDU QUE le projet répond aux objectifs de l'Entente de développement culturel et contribuera à la vitalité culturelle du territoire;

ATTENDU QUE le projet aura des retombées à long terme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Serge Tremblay, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska accepte de soutenir le projet dans le cadre du Fonds de médiation culturelle 2024 pour un montant de 1 730 \$, à savoir :

Titre du projet	Imprimer son jardin
Demandeur	Julie Bellavance
Résumé	Les participants sont invités à faire une incursion dans la pratique artistique de l'artiste Julie Bellavance en réalisant des gravures sur linoléum et en les imprimant pour en faire un petit jardin. L'activité sera proposée pour 3 clientèles dans 3 lieux : bibliothèque C.-É.-Mailhot pour les aînés, le Musée Laurier pour les familles et Atoll art actuel pour le milieu artistique.
Coût du projet	4 904 \$
Montant demandé	3 460 \$
Participation MRCA	1 730 \$

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

CA-2024-06-
2302

9.5 - Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 - Projets municipaux

9.5.1 - Municipalité de Saint-Rosaire - Projet « Aménagement d'un panneau d'affichage électronique »

(Dossier RH.10 FRR projets par municipalité)

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été soumise par la Municipalité de Saint-Rosaire pour le projet intitulé « Aménagement d'un panneau d'affichage électronique »;

ATTENDU QUE la demande consiste à l'installation d'un panneau d'affichage électronique extérieur pour communiquer avec la population de Saint-Rosaire et les informer plus facilement et à moindre coût pour la municipalité;

ATTENDU QUE le coût du projet est estimé à 66 121,13 \$ et que son financement se présente comme suit :

Municipalité de Saint-Rosaire	19 836,34 \$	30 %
Fonds régions et ruralité – volet 2 – projet municipal	46 284,79 \$	70 %
TOTAL	66 121,13 \$	100 %

ATTENDU QUE le projet déposé est conforme aux critères inscrits dans la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Serge Tremblay, il est résolu :

QUE le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC d'Arthabaska d'autoriser le financement du projet de la Municipalité de Saint-Rosaire d'une somme de 46 284,79 \$ provenant de l'enveloppe du FRR 2020-2025, volet 2, projets municipaux;

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2024-06-
2303

9.5.2 - Ville de Daveluyville - Projet « Achat d'un congélateur commercial »

(Dossier RH.10 FRR Projets par municipalité)

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été soumise par la Ville de Daveluyville pour le projet intitulé « Achat d'un congélateur commercial »;

ATTENDU QUE le projet consiste à acheter un congélateur commercial pour la salle communautaire afin de répondre à la forte augmentation des activités culturelles, sportives et sociales, ainsi que pour le camp de jour estival et ainsi répondre à la hausse du besoin d'entreposage des aliments;

ATTENDU QUE le coût du projet est estimé à 4 682,45 \$ et que son financement se présente comme suit :

Ville de Daveluyville	1 404,73 \$	30 %
Fonds régions et ruralité – volet 2 - municipal	3 277,72 \$	70 %
TOTAL	4 682,45 \$	100 %

ATTENDU QUE le projet déposé est conforme aux critères inscrits dans la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC d'Arthabaska;



No de résolution
ou annotation

CA-2024-06-
2304

CA-2024-06-
2305

Formules Municipales No 5614-A-PFST-O (FLA 778)

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée par M. David Vincent, il est résolu :

QUE le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC d'Arthabaska d'autoriser le financement du projet de la Ville de Daveluyville au montant de 3 277,72 \$ provenant de l'enveloppe du FRR 2020-2025, volet 2, projets municipaux;

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5.3 - Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick - Projet « Aménagement de la bibliothèque et de l'espace culturel »

(Dossier RH.10 FRR Projets par municipalité)

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été soumise par la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick pour le projet intitulé « Aménagement de la bibliothèque et de l'espace culturel »;

ATTENDU QUE le projet consiste à aménager la nouvelle bibliothèque et l'espace culturel afin d'en faire un milieu vivant et accueillant pour nos citoyens de tous âges, un lieu où ils pourront discuter, apprendre et se divertir en famille;

ATTENDU QUE le coût du projet est estimé à 22 284,81 \$ et que son financement se présente comme suit :

Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick	21 229,81 \$	95 %
Fonds régions et ruralité – volet 2 - municipal	1 055,00 \$	5 %
TOTAL	22 284,81 \$	100 %

ATTENDU QUE le projet déposé est conforme aux critères inscrits dans la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Antoine Tardif, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu :

QUE le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC d'Arthabaska d'autoriser le financement du projet de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick au montant de 1 055 \$ provenant de l'enveloppe du FRR 2020-2025, volet 2, projets municipaux;

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5.4 - Municipalité du Canton de Ham-Nord - Projet « Amélioration des infrastructures au Parc de la Relève »

(Dossier RH.10 FRR Projets par municipalité)

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été soumise par la Municipalité du Canton de Ham-Nord pour le projet intitulé « Amélioration des infrastructures au parc de la relève »;

ATTENDU QUE le projet consiste à l'amélioration des nombreuses infrastructures de loisirs situées au Parc de la Relève (terrain de balle, terrain de soccer, l'aire des modules de jeux, terrain de basketball, ajout d'un poêle amovible) afin d'offrir des installations de qualité et sécuritaires à la population;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le coût du projet est estimé à 16 771 \$ et que son financement se présente comme suit :

Municipalité du Canton de Ham-Nord	6 771 \$	40 %
Fonds régions et ruralité – volet 2 - municipal	10 000 \$	60 %
TOTAL	16 771 \$	100 %

ATTENDU QUE le projet déposé est conforme aux critères inscrits dans la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu :

QUE le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC d'Arthabaska d'autoriser le financement du projet de la Municipalité du Canton de Ham-Nord d'une somme de 10 000 \$ provenant de l'enveloppe du FRR 2020-2025, volet 2, projets municipaux;

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2024-06-
2306

9.5.5 - Municipalité de Notre-Dame-de-Ham - Projet « Amélioration de la visibilité du village »

(Dossier RH.10 FRR Projets par municipalité)

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été soumise par la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham pour le projet intitulé « Amélioration de la visibilité du village »;

ATTENDU QUE le projet consiste à rendre visibles sur la route 161 les services offerts au village en ajoutant deux panneaux sous les panneaux « Bienvenue » de la municipalité, afin d'inciter les passants à s'y arrêter et ainsi faire mieux connaître la municipalité;

ATTENDU QUE le coût du projet est estimé à 2 032,70 \$ et que son financement se présente comme suit :

Municipalité de Notre-Dame-de-Ham	609,81 \$	30 %
Fonds régions et ruralité – volet 2 - municipal	1 422,89 \$	70 %
TOTAL	2 032,70 \$	100 %

ATTENDU QUE le projet déposé est conforme aux critères inscrits dans la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Harold Poisson, il est résolu :

QUE le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC d'Arthabaska d'autoriser le financement du projet de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham au montant de 1 422,89 \$ provenant de l'enveloppe du FRR 2020-2025, volet 2, projets municipaux;

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

CA-2024-06-
2307

9.5.6 - Municipalité de Saint-Valère - Projet « Aménagement nouveau parc municipal, secteur Croteau »

(Dossier RH.10 FRR Projets par municipalité)

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été soumise par la Municipalité de Saint-Valère pour le projet intitulé « Aménagement nouveau parc municipal, secteur Croteau »;

ATTENDU QUE le projet consiste à rendre accessible le quartier secteur Croteau pour des rencontres intergénérationnelles dans un parc aménagé pour des aînés à mobilité réduite;

ATTENDU QUE le coût du projet est estimé à 128 780,09 \$ et que son financement se présente comme suit :

Municipalité de Saint-Valère et autres	53 780,09 \$	42 %
Fonds régions et ruralité – volet 2 - municipal	75 000,00 \$	58 %
TOTAL	128 780,09 \$	100 %

ATTENDU QUE le projet déposé est conforme aux critères inscrits dans la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée par M. Serge Tremblay, il est résolu :

QUE le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC d'Arthabaska d'autoriser le financement du projet de la Municipalité de Saint-Valère au montant de 75 000 \$ provenant de l'enveloppe du FRR 2020-2025, volet 2, projets municipaux;

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 - TRANSPORT COLLECTIF

11 - ÉVALUATION

12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Fondation Marie-Pagé - Demande de soutien financier

(Dossier BG.30 Dons)

ATTENDU l'invitation au tournoi de golf annuel organisé par la Fondation Marie-Pagé à titre d'activité de financement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée par M. Serge Tremblay, il est résolu d'offrir un don de 200 \$ à la Fondation à l'occasion de son tournoi de golf sans toutefois y participer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.2 - Festival Country Dark Whiskey de Chesterville - Demande de soutien financier

Le Comité administratif reçoit cette demande sans toutefois y donner suite.

CA-2024-06-
2308



No de résolution
ou annotation

CA-2024-06-
2309

CA-2024-06-
2310

**13.3 - Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) -
Rallye urbain actif - Demande de soutien financier**
(Dossier BG.30 Dons)

ATTENDU la demande de soutien financier datée du 15 mai 2024 du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec;

ATTENDU QUE l'activité proposée s'aligne avec les objectifs de la MRC en matière de transport actif;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée par M. David Vincent, il est résolu de verser un soutien financier de 500 \$ au Conseil régional de l'environnement dans le cadre de la réalisation du projet de Rallye urbain actif qui se tiendra à Victoriaville le 8 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - AFFAIRES NOUVELLES

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Serge Tremblay, il est résolu que la séance soit levée à 11h48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Préfet


Directeur général et greffier-trésorier